



CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°16-2021-092

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture de la Charente / Service de Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

16-2021-09-13-00001 - Arrêté relatif à la suppléance de Madame la préfète
de la Charente, le mardi 14 septembre 2021 de 12h00 à 17h00 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Charente

16-2021-09-13-00001

Arrêté relatif à la suppléance de Madame la
préfète de la Charente, le mardi 14 septembre
2021 de 12h00 à 17h00



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1505 932 6 1

**Service de coordination des
politiques publiques et de
l'appui territorial**

ARRÊTÉ
relatif à la suppléance de Madame la préfète de la Charente,
le mardi 14 septembre 2021, de 12h00 à 17h00

La Préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Magali DEBATTE, préfète de la Charente ;
- Vu** le décret du 26 août 2020 portant nomination de Madame Cindy LEONI, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète de la Charente ;
- Vu** le décret du 19 novembre 2020 portant nomination de Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;
- Vu** la délégation de signature donnée le 25 juin 2021 à Madame Cindy LEONI, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète de la Charente ;
- Vu** la délégation de signature donnée le 12 mars 2021 à Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;

Considérant l'absence dans le département de la Charente, le mardi 14 septembre 2021 de 12h00 à 17h00, de Madame Magali DEBATTE, préfète de la Charente et de Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Madame Cindy LEONI, directrice de cabinet de la préfète de la Charente assure, en dérogation à l'article 4 de l'arrêté du 12 mars 2021 donnant délégation de signature à Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente, la suppléance de Madame Magali DEBATTE, préfète de Charente, le mardi 14 septembre 2021, de 12h00 à 17h00.

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 - 16023 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.45.97.61.00
www.charente.gouv.fr

Article 2 : La directrice de cabinet de la préfète de la Charente est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le **13 SEP. 2021**

La préfète,



Magali DEBATTE